

AFFAIRE No 11 - ACQUISITIONS DE TERRAINS

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains suivants :

Références cadastrales	Superficie	Situation	Propriétaire	Prix	Modalités d'acquisition	But de l'acquisition	Imputation budgétaire
AD 458	13 m <sup>2</sup>	Angle Rues Auber et Labourdonnais	Consorts HO-TING	(Fixé par les Domaines)	Amiable	Aménagement du carrefour	901.210
AF 125	160 m <sup>2</sup>	11 Rue de l'Est	RAVATE Issop et SAFLA Mohamed Ismaël	125 000 F (compatible avec l'estima- tion des Do- maines)	Préemption ZAD Centre- Ville	Rénovation du secteur	908.210
AH 158	92 m <sup>2</sup>	10 Rue Lucien Gasparin	LENORMAND Yves	150 000 F (compatible avec l'estima- tion des Do- maines)	Amiable	Réserves foncières	908.210
AN 162 (partie)	36 m <sup>2</sup> environ	14 Ruelle Pavée	DAMBREVILLE Romain Noé	425 F / m <sup>2</sup>	Préemption ZIF	Élargissement Ruelle Pavée	901.210
BD 212	(construction sur terrain communal)	11 Impasse des Ambrevades Sainte- Clotilde	RIVIERE Benoit	20 000 F	Amiable	Habitat Social	904.210

.../...

Références cadastrales	Superficie	Situation	Propriétaire	Prix	Modalités d'acquisition	But de l'acquisition	Imputation budgétaire
BY 115	230 470 m <sup>2</sup>	La Montagne Chemin Neuf	Consorts MAS	3 484 400 F (fixé par la Cour d'Appel, le 29.10.1985)	Préemption ZAD de la Grande Ravine (après DUP)	Réserves foncières (PAF)	908.210
BZ 1 (partie) BZ 2 (partie)	5 000 m <sup>2</sup> environ	La Montagne Chemin Macé	Etablissements Camille MACE	Gratuit	Amiable	Aménagement de voies (pré- vues au POS)	901.210
CD 177	44 319 m <sup>2</sup>	La Montagne Ruisseau Blanc	CHANE TOU KY Joseph	2 076 000 F (fixé par ju- gement du 28.11.1985)	Expropriation	Réserves foncières (PAF)	908.210
CT 99 (partie)	700 m <sup>2</sup> environ	Bois-de-Néfles	RIVIERE René	110 F/ m <sup>2</sup> (conforme à l'estimation des Domaines)	Amiable	Doublement du Réservoir Arnould	902.210
CW 330 (partie)	125 m <sup>2</sup> environ	La Bretagne	GRONDIN Marie Nicole	112 F/ m <sup>2</sup>	Amiable	Extension du Réservoir AEP de la Bretagne	902.210

.../...

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition de ces terrains et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

-----

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Les Commissions du Cadre de Vie et des Finances sont favorables.

-----

M. Marcel HOARAU : "Le Maire disait tout à l'heure que la plupart des acquisitions de terrains se faisait à l'amiable. Ici, il y a une seule acquisition qui fait l'objet d'une expropriation.

M. Gilbert ANNETTE : En ce qui concerne le terrain de 230 470 m<sup>2</sup>, est-ce en vue de constituer une réserve foncière ou destiné à un projet particulier ?

M. Marc GERARD : Il s'agit d'une réserve foncière.

M. Marcel HOARAU : Dans le futur, cela servira éventuellement à la réalisation d'un projet.

M. Marc GERARD : Lorsque des terrains sont en vente et lorsqu'ils présentent un intérêt pour l'avenir de la Montagne, on effectue une préemption.

M. Marcel HOARAU : Je mets aux voix.

(1 abstention).

LE RAPPORT EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

\*

\* \*

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION  
Le 17 DEC. 1985  
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2  
mars 1982 relative aux droits et  
libertés des Communes, des Départe-  
ments et des Régions